

Gennevilliers, le 7 décembre 2015

Objet : Retrait d'Autorisation de Mise sur le Marché

Madame, Monsieur,

Malgré notre action continue pour le soutien de la molécule Amitrole au niveau Européen, et malgré une décision Européenne récente qui prolonge l'inscription de la matière active Amitrole à l'Annexe 1 jusqu'au 30 Juin 2016, nous venons de recevoir les notifications de retrait d'Autorisation de Mise sur le Marché en France des préparations :

- AMITRIL UNO (AMM n°9800093)
- DIAZOL TL (AMM n°2030290)
- MAXATA (AMM n°9700574)
- TROLL (AMM n°2120163)
- WEEDAZOL TL (AMM n°6000067)
- WEEMAX (AMM n°9900144)
- WEEMAX DUO (AMM n°2000415)

Les Autorisations de Mise sur le Marché de ces produits seront donc retirées, sans délai de commercialisation ni d'utilisation à compter du 31 décembre 2015. En conséquence, les produits cités ne seront plus commercialisables ni utilisables sur le territoire français à partir de cette date.

Nous continuons à œuvrer auprès des autorités, sur le plan du droit, pour demander l'application en France des délais Européens, et ainsi permettre aux viticulteurs français l'accès aux mêmes solutions que leurs homologues Européens.

Si notre demande était acceptée, nous ne manquerions pas de vous en informer immédiatement, mais dans l'intervalle, nous vous remercions de tenir compte de ce courrier.

N'hésitez pas à revenir vers nous en cas de doute ou de question supplémentaire, et dans l'attente, je vous prie, Madame, Monsieur d'agréer l'expression de nos respectueuses salutations.

Noël SCHERMESSER
Directeur Marketing AG France

